



UNE AUDIENCE
DE JUSTICE DE PAIX.



Qui est-ce qui n'a pas rencontré un voisin chicaneur, un débiteur qui ne paie pas, un agent d'affaires fripon, un honnête contrefacteur qui demande un brevet pour l'invention d'autrui, ou au moins un ami qui croit qu'il entre dans le droit de l'amitié d'emprunter pour ne pas rendre? Tout le monde a passé par ces tribulations nécessaires de la vie sociale; tout le monde com-

paraît volontairement ou de force devant son juge de paix; par conséquent, tout le monde sait ce que c'est qu'une audience de justice de paix. Malheureusement il n'est presque personne qui n'en sorte sans dire : La justice est une belle chose, mais bien ennuyeuse! même ceux qui ont gagné leur procès avec dépens.

Il y a donc à parier que mon lecteur a essuyé comme un autre une audience de justice de paix : car tout honnête, tout pacifique qu'il soit, il n'a pu échapper aux voisins, aux débiteurs, aux agents d'affaires, aux inventeurs si nombreux aujourd'hui, comme chacun sait, aux amis enfin. Il a vu la solennité subalterne du tribunal de son quartier, composé d'un juge, qui interroge, écoute, se résume les débats, entre en délibération avec lui-même, et prononce la sentence en arbitre souverain.

Mais sans doute mon lecteur, en attendant son tour, aura maudit vingt fois ou la chicane de celui qui le force à perdre son temps dans un aussi cruel ennui, ou son bon droit, si, dans l'ignorance des formes de la justice, il a eu la sottise d'attaquer lui-même et de vouloir gagner un procès. Il aura pesté contre l'huissier, le greffier et le juge de paix, sans respect pour la magistrature qui est tout entière en abrégé devant lui. Il se sera levé vingt fois pour de-

mander à l'huissier qui appelle les causes d'une voix criarde, et en estropiant le nom des plaideurs, si son tour ne va pas venir enfin. Il aura compté d'un œil impatient les citations entassées dans la main de l'huissier, et qui doivent passer avant la sienne. Il aura mesuré sur l'intervalle des feuilles toutes les minutes d'ennui qui lui restent encore à essuyer. Aussi que n'est-il le protégé de monsieur l'huissier? Car il y a des tours de faveur même dans le sanctuaire de la justice : et même avant le jugement, on fait des passe-droits. Je vous le répète : que ne connaissez-vous l'huissier de votre justice de paix? c'est une connaissance fort utile, parfois même fort agréable. Je sais des huissiers qui ont plus d'esprit que des notaires. Que n'êtes-vous ou son propriétaire, ou son principal-locataire, ou son voisin, ou son client, ou au moins son frère d'armes dans la garde nationale? Les huissiers ont des sentiments aujourd'hui. Il passerait trente citations pour arriver à la vôtre, et vous procurer le plaisir de perdre votre procès une heure plus tôt. L'auditoire, ennemi des privilèges, aurait beau murmurer de cette fraude amicale; les plaideurs auraient beau réclamer et crier *à la queue!* comme le public de l'Opéra ou des Français, qui attend à la porte son billet pour admirer mademoiselle Mars ou mademoiselle Taglioni, vous seriez ap-

pelé, entendu, jugé, condamné avant tous les autres, et cela par la protection de l'huissier. Mais si vous ne le connaissez pas, il vous répond sèchement : Attendez votre tour; et votre tour ne vient pas. Vous bâillez, vous jurez, vous trépignez, vous causez même avec un voisin plus insipide que l'attente, vous vous ennuyez mortellement, souvent vous n'êtes pas assis, pour vous ennuyer au moins commodément; vous vous agitez dans une salle étroite, environnée d'une atmosphère cholérique, en attendant votre sentence. Car, si vous vous en allez, vous encourrez l'amende, et vous êtes tenu de mourir d'ennui et d'obtenir justice sous peine de payer dix francs. Ainsi vous voyez qu'il est bon de connaître un huissier pour faire expédier au moins son procès, si l'on ne connaît pas le juge pour le gagner.

Cependant j'ai assisté, l'autre jour, à une audience de justice de paix. Je n'étais pas assigné, et je n'avais assigné personne. Vous me demanderez ce que j'allais faire en pareil lieu. Une pluie qui me surprit m'y avait fait chercher un asile, comme on se réfugie en hiver au cours de MM. tels, où l'on est sûr de trouver de quoi s'asseoir, et un poêle bien échauffé. N'ayant pas de procès, il ne m'importait guère de connaître l'huissier, le greffier ni le juge. Ce que je vou-

lais, c'était un abri, je l'avais; je parvins même à m'emparer d'une place où je m'assis; et n'eût été le voisinage d'un auditeur dont le parapluie vint goutte à goutte me rapporter toute l'eau que j'avais évitée, je me serais trouvé fort à mon aise. Heureusement pour moi qu'il avait un procès. On l'appela, et je fus délivré de son parapluie et de sa conversation qui devenait presque aussi incommode; car il me plaidait son affaire par anticipation. Je voyais à l'orage qui continuait que je serais forcé de l'entendre devant le juge. C'était assez d'une fois; mais vous savez qu'il est aussi difficile d'empêcher un plaideur d'expliquer son affaire, que d'empêcher les trois ou quatre Trissotins qui restent en ce monde de nous réciter leurs vers, et de nous parler de leur gloire, véritable fléau des lecteurs, des journaux, des salons, et souvent de l'Académie.

Mon voisin était un peintre en portraits; c'était un de ces artistes dont le talent à prix fixe garantit la ressemblance pour 25 francs, et en donne pour gage tous les portraits fort ressemblants de personnes inconnues qui sont affichées au coin de tous les passages de Paris, leur musée perpétuel. Il me dit qu'il avait une nombreuse clientèle de figures qui suffisait à son existence. Les leçons qu'il donnait en ville ou chez lui, passage de la Marmite, n° 12, au sixième

au-dessus de l'entre-sol, fournissaient abondamment à ses menus plaisirs. Il était de plus décorateur-adjoint du Cirque Olympique et des Funambules. C'était son titre honorifique. Il me cita, pour preuve de son talent, deux ou trois des derniers tableaux du *Bœuf enragé*. Je confessai que j'avais vu cet ouvrage, mais que, vers la fin, mes yeux n'étaient plus en état d'admirer la beauté des décorations. Il termina sa biographie en me donnant son adresse qui est un long prospectus de son génie, et en m'invitant à me faire peindre.

Le procès qu'il avait à soutenir intéressait l'honneur de son pinceau. Les beaux-arts plaident aujourd'hui. Ils ont été si long-temps dupes, qu'ils se sont aguerris et se défendent. Boileau lui-même les autorise à réclamer le prix de leur travail. C'est peut-être le seul de ses préceptes que l'on n'ait pas attaqué. Tous les arts le pratiquent fidèlement, et se sont corrigés du défaut de négliger leurs affaires pour la gloire. On les raille, on les critique de s'arrêter à de tels soins, mais on les paie. Cela vaut mieux que d'obtenir une élogie pour sa mort à l'hôpital. Les beaux-arts font vivre libraires, marchands d'estampes, éditeurs de musique, directeurs de spectacles, et amusent le public; il faut que ces messieurs paient les beaux-arts avec l'argent du public. Tel

était l'exorde de mon peintre; et il me semble fort éloquent et très-raisonnable.

Après ce préambule, il aborda, comme on dit aujourd'hui, le fond du procès. Sa parole avait de l'aisance et de la vivacité. D'ailleurs il pleuvait toujours; j'écoutai.

Il avait pour élève une jeune veuve de 35 ans présente à l'audience, vêtue d'une simple robe de toile que rehaussait mal un mauvais cachemire, vieux présent de noces, qui n'était plus qu'un tissu de reprises perdues; elles formaient tout le schall. La jeune veuve, malgré ses 35 ans, était plus fraîche que sa toilette; son teint avait encore de l'éclat, ses cheveux d'un beau noir, arrangés à *la Malibran*, accompagnaient heureusement son visage et cachaient les rides naissantes de son front. Mais ses yeux avaient perdu la vivacité qui devait être autrefois leur seul mérite. Sa taille était lourde et sans grâce. Avec les avantages qui lui restaient, on concevait qu'elle prétendît plaire encore; mais on ne concevait pas qu'elle pût plaire, en effet, à un jeune homme surtout, et mon peintre n'avait pas 30 ans. Car c'était un procès d'amour que M. le juge de paix avait à juger sous une question de droit.

La belle veuve, en prenant des leçons du jeune peintre, comptait le séduire: elle l'engageait par mille agaceries, par mille serments de veuvage

éternel, que la coquetterie des femmes de son état sait si bien employer. Son maître, tout artiste qu'il est, ne s'enflamma point, ne s'aperçut même pas du manège. Il venait à l'heure de la leçon, la donnait très-consciencieusement, interrompait, sans les comprendre, les digressions sentimentales de son élève, finissait juste avec l'heure sonnante, prenait son cachet, et s'en allait. La dame, piquée au jeu, voulut triompher de ce cœur farouche : il était si attentif à diriger le pinceau de son élève, il avait l'œil si malhonnêtement attaché sur le modèle, qu'il la regardait à peine ; il n'avait jamais fait attention à elle. Il faut le forcer de voir ces charmes auxquels il préfère une vieille tête de Romain, de David, et un matelot de Gudin : elle lui demandera de la peindre elle-même ; il faudra bien qu'il la regarde ; et le succès est certain.

Notre peintre y consent volontiers, et commence le jour même. Cet empressement est d'un bon augure. Mais, devant son modèle, il observe, il ne soupire pas. Il peint les lis et les roses de ses joues, sans en dire un mot ; il ne trouve à ses beaux cheveux d'autre mérite que d'être bien sous le pinceau. Il fait ce portrait comme une copie de tête d'étude ; il travaille, et n'est pas épris de son ouvrage. Cette application froide, cette insensibilité d'imagination in-

quiètent de plus en plus la malheureuse veuve : mais, enfin, l'amour espère toujours ; et elle espéra jusqu'au dernier coup de pinceau. Le portrait achevé, il le donne, ne dit rien, et sort comme après une leçon.

La pauvre veuve fut cruellement blessée de tant d'indifférence et de froideur : mais elle aimait, comme on aime à son âge, avec dépit. Puisqu'il ne comprend rien, il faut s'expliquer clairement. D'ailleurs, peut-être n'ose-t-il pas parler. Son silence est un excès de discrétion. Les bienséances n'empêchent pas la pitié, et son embarras la mérite. Est-il défendu aux femmes de faire des déclarations ? Il y en a dans les romans d'aujourd'hui, dans les comédies de Marivaux, dans les vaudevilles de M. Scribe, où règne assurément le meilleur ton. Pourquoi ne préviendrait-elle pas ce jeune homme sans expérience, d'une extrême timidité, qui craint peut-être de l'offenser en lui disant ce qu'elle veut savoir ? Elle soulagera son cœur novice d'un aveu qui lui pèse. Elle lui avouera ses sentiments, et l'autorisera à s'expliquer enfin.

Un mois s'était écoulé depuis que le portrait était fini. Notre peintre arrive chez la veuve un jour qu'il ne lui donnait pas de leçon. A sa vue, la dame se trouble ; c'est assurément un aveu qu'il vient faire ; il l'aime. Elle est heureuse,

enfin. Elle va lui répondre avant qu'il ait parlé, quand le peintre lui dit avec une politesse parfaite : Madame, il y a aujourd'hui un mois que je vous ai remis votre portrait ; mon usage est de ne presser personne ; mais il faut de l'ordre à défaut de richesse. Je vous prie de me le payer ! On sent quel coup affreux ces paroles portèrent dans le cœur de la veuve. Elle n'avait pas encore oublié les attaques de nerfs ; elle en eut une, et s'évanouit. Elle semblait mourante, ne laissant échapper, par intervalles, que ces mots : Vous payer ! vous payer ! Puis elle retombait dans un profond abattement.

Le peintre n'était pas sensible, mais il était humain ; il s'empressa de donner des sels, des odeurs à la dame qui revint à elle. Notre jeune homme, qui ne comprenait pas plus le sens d'un évanouissement de femme, que les coquetteries et les demandes de portrait, attribua l'attaque de nerfs à son indiscrète réclamation : aussitôt que la belle veuve fut remise, il s'excusa de lui avoir demandé trop promptement le prix de son portrait. Il ne pensait pas qu'une créance de 25 francs pût la gêner, ni surtout la faire trouver mal ; et il lui protesta qu'il était prêt à lui accorder un délai raisonnable, et qu'il serait désespéré de lui causer la moindre émotion.

On devine comment ces excuses furent ac-

cueillies par la veuve ; elle faillit s'évanouir une seconde fois. Mais elle aima mieux parler. Elle n'y pouvait plus tenir ; son dépit, son amour, son orgueil humilié éclatèrent dans des invectives dignes des plus éloquents femmes abandonnées, qu'on ait vues dans un poème épique ou une tragédie en cinq actes. Ces mots terribles : Vous payer ! revenaient à chaque nouveau développement d'injures, et produisaient un effet comparable aux plus belles diatribes de Didon ou d'Hermione.

Notre peintre restait confondu ; il ne concevait rien à cette déclaration d'amour exprimée en injures et avec l'accent de la fureur. Il reconnut qu'il avait eu affaire à une folle ; mais la folie n'empêche pas de payer ses dettes ; et, quand sa colère et sa poitrine furent épuisées, il répondit à la belle veuve avec la politesse la plus impertinente, qu'il n'aurait jamais osé venir demander son cœur auquel il n'avait aucun droit ; mais qu'il réclamait seulement les 25 fr. qui lui étaient légitimement dus. La dame le traita de fat et d'insolent, et déclara qu'elle ne le paierait pas. Le peintre répliqua qu'il entendait être payé même des jolies femmes, et sortit pour aller chez l'huissier, au lieu d'aller chez le notaire comme l'espérait la pauvre Didon. De là, sommation, citation, comparution devant le juge